

AVANT-PROPOS

Dans ce rapport final, la Commission indépendante d'experts (CIE) Internements administratifs présente les résultats de ses travaux et ses recommandations aux autorités. Le Conseil fédéral a institué la CIE le 5 novembre 2014 et nommé à sa présidence Markus Notter et, comme membres, Jacques Gasser, Beat Gnädinger, Lukas Gschwend, Gisela Hauss, Thomas Huonker, Martin Lengwiler, Anne-Françoise Praz et Loretta Seglias. Il l'a chargée d'analyser la pratique de l'internement administratif avant 1981 et de rendre compte de ses conclusions aux autorités. Dans ses recherches la CIE met l'accent sur l'histoire de l'internement administratif, sur la perspective des victimes et des personnes concernées, et sur l'analyse de l'intervention étatique et des pratiques des autorités. Elle veille également à établir des liens avec les autres mesures de coercition à des fins d'assistance et placements extrafamiliaux ordonnés avant 1981.

Prévue par la *Loi fédérale sur la réhabilitation des personnes placées par décision administrative* du 21 mars 2014, la CIE était rattachée au DFJP sur le plan administratif et avait son siège à Berne. Indépendante, elle a disposé de son propre secrétariat et a pu engager elle-même son personnel scientifique et administratif ou confier des mandats à des expert-e-s externes. Les moyens financiers mis à sa disposition pour une durée de quatre ans se sont élevés à 9,9 millions de francs. La CIE a précisé son organisation et son fonctionnement dans un règlement qui a dû s'adapter aux besoins d'un appareil administratif étatique. La réalisation d'un projet scientifique impliquant plus de trente chercheur-e-s dans le cadre de l'administration fédérale n'a pas toujours été facile. D'autant plus qu'une activité scientifique temporaire constitue forcément un «corps étranger». La CIE a cherché et trouvé le plus souvent des solutions pragmatiques avec les services concernés, ce qui lui a permis de créer un environnement de travail productif.

Dès le début, nous avons eu à cœur de considérer les personnes concernées sur un pied d'égalité et de les associer au processus de recherche, même si nous n'avons pas conçu ce projet comme une recherche participative proprement dite. Nous avons entretenu des échanges réguliers avec elles et leurs organisations, discuté ensemble du projet de recherche et informé sur les résultats intermédiaires et l'état d'avancement

des travaux à l'occasion d'ateliers publics et de réunions d'échange qui ont fourni de précieuses indications. Nous avons pu bénéficier des connaissances et des expériences des personnes concernées, qui sont des expert-e-s de leur situation. Mais nous sommes conscient-e-s que cette étude n'a pas pu répondre à toutes les attentes. Les rencontres avec les personnes concernées ont constitué l'un des moments forts de notre travail. Nous avons découvert des façons très différentes de surmonter ces épreuves et comprenons mieux aujourd'hui que les blessures et les atteintes subies pendant des années, causées par les pratiques de l'État, ne peuvent pas s'effacer grâce aux déclarations des autorités ou aux versements uniques. Partant, nombre de personnes concernées ne parviennent pas à se réconcilier avec l'État. Et c'est leur droit.

Le rapport final s'articule en trois parties:

Tout d'abord, la synthèse scientifique développe une perspective indépendante, fixe des priorités et établit des liens transversaux entre les volumes. Elle poursuit trois objectifs: premièrement, elle entend donner des réponses concises et différenciées à la question pressante des formes et des causes de l'injustice étatique. Le rapport suit une ligne délicate entre généralisation analytique et analyse approfondie d'exemples de cas. Deuxièmement, les résultats de la CIE doivent s'inscrire dans le contexte de recherche national et, si possible, international. Il s'agit également d'établir des références ponctuelles aux discussions actuelles sur les mesures privatives ou restrictives de liberté. Troisièmement, le rapport de synthèse désigne les questions ouvertes et montre de nouvelles perspectives de recherche. Avec le concours de Noemi Dissler et de Laura Schneider, Urs Germann et Lorraine Odier l'ont rédigé sur mandat de la commission et en étroite collaboration avec le président et les deux vice-président-e-s.

Ensuite, dans quatorze textes, les personnes concernées ont la parole et s'expriment sur leurs attentes à l'égard du travail de la CIE, leur situation et les circonstances de la réhabilitation. Nous avons estimé important que le rapport final fasse entendre les voix originales des personnes concernées.

La CIE avait par ailleurs pour mandat de «rendre compte de ses conclusions aux autorités». C'est chose faite dans la troisième partie du rapport avec les recommandations. Il s'agit d'une part de mesures qui visent à atténuer les blessures infligées, d'autre part de favoriser les enseignements et les réflexions sur des questions actuelles dans le domaine de la protection de l'adulte et de l'enfant mais aussi de manière générale sur la pauvreté, l'exclusion et la marginalité. Les recommandations ont été dis-

cutées avec les personnes concernées, puis conçues et rédigées par Christel Gumy en étroite collaboration avec la commission.

Dans son travail, la CIE a bénéficié du soutien de nombreuses personnes. Sans la coopération des archives, et notamment des archives de l'État, notre recherche n'aurait pas été possible. Plusieurs services de l'administration fédérale nous ont aidé·e·s pour les questions d'infrastructure et d'organisation. Nous avons pu compter sur l'intérêt et les avis des scientifiques consulté·e·s en Suisse et à l'étranger. L'expertise particulière des personnes concernées et le contact personnel avec elles ont marqué et enrichi notre travail. Nous leur en sommes profondément reconnaissant·e·s. Nous tenons tout particulièrement à remercier nos collaborateurs·trices, en premier lieu les deux cosecrétaires généraux Sara Zimmermann et Elie Burgos, qui ont facilité le travail de la CIE et son aboutissement.

Berne, septembre 2019

Commission indépendante d'experts Internements administratifs